



PUBLICS ET PARTENARIATS

Les publics de la bibliothèque

Définition

Le public rassemble l'ensemble des personnes utilisant les services proposés par la bibliothèque (public réel) et celles qui pourraient les utiliser (public potentiel). Cette appellation très large regroupe des profils de publics particuliers qui peuvent se définir par une caractéristique commune : âge, handicap, statut social, etc. Savoir distinguer ces publics permet d'ajuster les services et de proposer des offres adaptées.

Environ 18 % de la population fréquente régulièrement une bibliothèque publique, les marges de progression en termes de « captation » du public sont encore importantes.

Objectifs

- Identifier les types de public réels et potentiels sur le territoire.
- Proposer des services adaptés.
- Repérer les partenaires potentiels pour toucher et élargir le public.

Typologie des publics

Rappel :

La mission d'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires est inscrite dans la *Charte des bibliothèques* (article 4) et dans le *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique* :

« Les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social. Des services et des documents spécifiques doivent être mis à la disposition des utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, faire appel aux services ou documents courants, par exemple les minorités linguistiques, les personnes handicapées, hospitalisées ou emprisonnées. »

Traditionnellement, les bibliothèques font une distinction entre public jeunesse et public adulte. Le service du livre et de la lecture (SLL) du ministère de la culture utilise trois tranches d'âge permettant d'identifier et comptabiliser ces publics :

- « 0-14 ans » pour le public jeunesse
- « 15-64 ans » et « 65 ans et plus » pour le public adulte

Les collections, actions et services proposés dans les bibliothèques publiques doivent naturellement être constitués et menés de manière à répondre aux besoins respectifs des publics adultes et jeunesse.

Il est également utile et recommandé d'affiner son analyse du public réel ou potentiel afin de proposer des services plus ciblés destinés à répondre aux besoins de publics dits « **spécifiques** ».

1. Les publics spécifiques peuvent être définis par rapport à un âge :

- **Les tout-petits** (de 0 à 3 ans)
- **Les adolescents**
- **Les personnes âgées**

Le choix pourra être fait de renforcer ou d'ajuster les collections, services et actions proposés par la bibliothèque pour répondre au besoin des utilisateurs ou capter des types de publics peu représentés. Par exemple :

- Livres en gros caractères, livres audio, portage à domicile, actions dans les maisons de retraite (personnes âgées)
- Albums adaptés, accueils spécifiques avec les adultes qui les encadrent (tout-petits)
- Manga, tournois de jeux vidéo, prix du roman pour ados (adolescents)

2. D'autres caractéristiques permettent d'identifier les publics spécifiques et de les désigner :

- **Les publics captifs**

Les personnes accueillies à la bibliothèque dans un cadre institutionnel ou « obligatoire » (scolaires dans le cadre des accueils de classe par exemple).

- **Les publics éloignés culturellement**

Des personnes socialement défavorisées et/ou en situation d'illettrisme¹.

Selon une enquête publiée par l'Insee² en 2012, 11% des personnes entre 18 et 65 ans sont identifiées comme étant en grande difficulté face à l'écrit.

- **Les publics empêchés**

Des personnes qui ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque pour des raisons physiques (hospitalisation, incarcération, maladie, handicap).

- **Les publics non francophones.**

- **Les publics distants**

Des personnes utilisant le site internet de la bibliothèque et ses ressources numériques sans nécessairement se rendre régulièrement à la bibliothèque. Avec ce type de pratique, l'idée de public relié à un territoire devient plus floue.

Ces catégories de publics peuvent parfois se recouper.

Cibler les publics pour mener des actions

Le choix des actions à mener et des publics à cibler se fera en fonction de l'analyse du territoire. Cette analyse servira de base pour justifier les choix et les faire valider par les élus.

¹ Définition de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme : « On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. »

² Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.

1. Faire une analyse de la population

Les statistiques nationales de l'Insee permettent de connaître les tranches d'âge de la population du territoire, les niveaux d'étude ou les différentes catégories socio-professionnelles qui la composent.

Aller sur le site de l'Insee : <http://www.insee.fr/> : onglet *Bases de données > Statistiques locales > Chiffres clés sur un territoire*.

Les services administratifs de la collectivité peuvent fournir des informations sur le public à desservir : présence d'écoles, nombre et niveau des classes, garderie, centre de loisir, relais assistantes maternelles (RAM), protection maternelle infantile (PMI), maisons de retraite, institutions médicales spécialisées, nombre d'estivants, etc.

2. Repérer les partenaires potentiels

Les actions à mettre en place en direction de publics spécifiques peuvent passer par l'établissement de partenariats avec d'autres professionnels ou acteurs locaux. Les professionnels de la petite enfance, travailleurs sociaux, enseignants, responsables d'établissements spécialisés ou d'associations peuvent être des interlocuteurs privilégiés pour mieux connaître les publics et assurer la cohérence des actions, permettre leur développement et communiquer.

3. Acquérir des compétences

L'acquisition de compétences permettra d'améliorer la connaissance de chaque type de publics, de définir les objectifs, actions et méthodes à mettre en place.

La BDM propose régulièrement des formations en lien avec les publics :

- Accueil des scolaires
- Lire des livres à des tout-petits : pourquoi et comment ?
- Accueillir du public en situation de handicap
- Accueillir des adolescents
- Bibliothèques et nouveaux rythmes scolaires
- Etc.

- Des fiches pratiques rédigées ou à venir, disponibles sur biblio.manche.fr apportent un premier niveau de connaissance :

- Accueillir les tout-petits à la bibliothèque
- Travailler en partenariat avec les écoles et accueillir les scolaires
- Etc.

- Les référents de secteur de la BDM peuvent être sollicités pour répondre à des demandes d'information et d'accompagnement.